

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00559

Numéro SIREN : 881 053 557

Nom ou dénomination : 5

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2024 sous le numéro de dépôt 4580

L580

5

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros n° de dépôt
Siège social : 30 avenue de Saint Cloud
78000 VERSAILLES
881 053 557 RCS VERSAILLES

14 MARS 2024

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 30 juin,
A 14 heures,

Monsieur Ashley SOMAÏ,
demeurant 30 Avenue de Saint Cloud 78000 VERSAILLES,

Propriétaire de la totalité des 2000 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la société 5,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Ashley SOMAÏ, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Copie certifiée conforme

AS

A.S.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 33 009,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	33 009,00 euros
A la réserve légale	100,00 euros
Solde	32 909,00 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 32 909,00 euros.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

Convention(s) conclue(s) par l'associé unique avec la Société :

- L'EURL 5 a facturé à la SAS ATJ FITNESS des prestations administratives, comptables et de gestion pour une somme globale de 131 955 euros HT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 au titre de la convention de management Fees conclue entre les deux sociétés.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Ashley SOMAI



Ashley SOMAI

✓ Certified by yousign

Copie certifiée



A.S.

5

**Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 30 avenue de Saint Cloud
78000 VERSAILLES
881 053 557 RCS VERSAILLES**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2021**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2020**

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 33 009,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	33 009,00 euros
A la réserve légale	100,00 euros
Solde	32 909,00 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 32 909,00 euros.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
La Gérance

Ashley SOMAI

✓ Certified by  yousign



Copie certifiée conforme



A.S.

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2021
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du code général des impôts)

cerfa

N°15948*03

Désignation de l'entreprise SARL 5				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise M SOMAI Ashley 50 rue de Paris				28410 GOUSSAINVILLE		
SIRET 8 8 1 0 5 3 5 5 7 0 0 0 1 6						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12				Durée de l'exercice précédent * 1		
				Exercice N clos le 31/12/2020		
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles*		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	9 035	070	9 035
		Autres* (3)	072	1 531	074	1 531
		Valeurs mobilières de placement	080	082		
		Disponibilités	084	105 089	086	105 089
		Charges constatées d'avance*	092	094		
	Total II		096	115 655	098	115 655
	Total général (I + II)		110	115 655	112	115 655
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	2 000		
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	33 009		
	Provisions réglementées		140			
Total I		142	35 009			
Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	150		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 49 224)		172	80 496		
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	80 646			
Total général (I + II + III)		180	115 655			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Ashley SOMAI

✓ Certified by yousign

8 A.S.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septuies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 5

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

Exercice N clos le
31/12/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	{	biens	{	dont export	215	214		
			services *		et livraisons	217	218	131 955	
					intracommunautaires				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *							224	
	Subventions d'exploitation reçues							226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits							230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	131 955	
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises)*							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	15 519
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)						244	5 124
	Rémunérations du personnel*							250	55 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	17 349
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements*							254	
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		{	262		
			cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
			Total des charges d'exploitation (II)						264
	1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	38 963	
	Produits financiers (III) 280								
Charges financières (V)						294			
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)						347		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiets D)						348		
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	5 954		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	33 009		
B- RÉSULTAT FISCAL						312	33 009		
Réintégrations	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						314		
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles*						322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)						324	5 954	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés 247						330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)						251		
Déductions	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986						987		
	ZFU -TE (44. octies et octies A)								
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981						989		
	JEL (44. sexies A)								
	ZRD (44 terdecies) 127						138		
	ZRR (44. quinquedecies)								
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991						344		
Investissements outre-mer									
ZFANG (44 quaterdecies) 345									
Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 992						993			
Don divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit						346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)						655		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)						643		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)						645		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)						647		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)						648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)						641		
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)						990		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)						649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	38 963		
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						360		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						372			
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						372			

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Ashley SOMAI

Certified by // yousign

S.A.S.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SARL 5** Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements, aménagements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
	Immobilisations financières	480	482	484	486	
	TOTAL	490	492	494	496	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
	TOTAL	570	572	574	576

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR
	(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1 2 3 4 5
	6 7 8 9 10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme		
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)					590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis 1A, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le modèle n°2033 - NOT-SD.

ASL SOMAI
Certified by // yousign

A.S.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 5

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209- II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	17 349	380	17 349
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	27 897
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	933
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 117 septies du CGI				399	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les

✓ Certified by

\$

A.S.

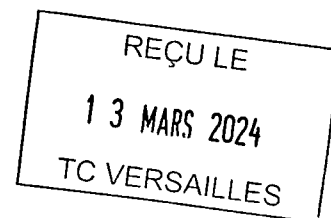
5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2021

Désignation de l'entreprise : SARL 5		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".			

Ashley SOMAI
A.S.



5
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 30 avenue de Saint Cloud
78000 VERSAILLES
881 053 557 RCS VERSAILLES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 30 JUIN 2021

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Usufruit	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	M. SOMAI Ashley 30 Avenue de Saint Cloud, 78000 VERSAILLES	2000		2000	Ashley SOMAI ✓ Certified by yousign
	Totaux	2000		2000	

Nombre d'associés : 1

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs, arrêtée
à..... associés présents ou représentés possédant ensemble droits sociaux

Le président


Ashley SOMAI

✓ Certified by  yousign

 A.S.

5

**Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 30 avenue de Saint Cloud
78000 VERSAILLES
881 053 557 RCS VERSAILLES**

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2020

Le soussigné Ashley SOMAÏ, associé unique et gérant de la société 5, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'activité de la Société a été la suivante : Holding.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2020, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2021 sont les suivants : Améliorer notre résultat.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Copie certifiée conforme

K

A.S.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 131 955,00 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 15 519,00 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 124,00 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 55 000,00 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 17 349,00 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 92 992,00 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 38 963,00 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à 38 963,00 euros.

Après prise en compte :

- de l'impôt sur les sociétés de 5 954,00 euros,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par un bénéfice de 33 009,00 euros.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 115 655,00 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 33 009,00 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	33 009,00 euros
A la réserve légale	100,00 euros
Solde	<u>32 909,00 euros</u>

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 32 909,00 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 35 009,00 euros.

Distributions antérieures de dividendes

S'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Copie certifiée conforme



A.S.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, il est relaté les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions de l'associé unique, en annexe au procès-verbal :

Convention(s) conclue(s) par l'associé unique avec la Société :

- L'EURL 5 a facturé à la SAS ATJ FITNESS des prestations administratives, comptables et de gestion pour une somme globale de 131 955 euros HT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 au titre de la convention de management Fees conclue entre les deux sociétés.

Fait à VERSAILLES
Le 16 juin 2021

Ashley SOMAI
Associé Unique et Gérant

Ashley SOMAI

✓ Certified by  yousign



Copie certifiée conforme



A.S.